

AVIS DU MAIRE

MAIRIE DE

AUSSAC-VADALLE

Références du document : Dpt Insee Année CodeCom N° de Doc

016

024

24

X

0002

Concernant

☐ Une demande de Permis de construire (art R 421-26 du code de l'urbanisme)

☐ Une demande de lotissement (art R. 315-25-2 du code de l'urbanisme)

☒ Autres :

DP

DÉPOSÉE EN MAIRIE LE
01/02/2024

PAR	NOM, PRÉNOM DUMASDELAGE Dimitri	
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) 3 impasse du Vieux Chemin - Veillemorte 16700 LA FAYE	
POUR UN PROJET SITUÉ A	ADRESSE DU TERRAIN (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) 30 rue du Prieuré	16560 AUSSAC-VADALLE
	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (section et numéro de parcelles) ZP-0227	

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. LE PROJET EST-IL SITUÉ	☒ DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME ? ☒ Document : PLUi ☐ Autre : ☐ DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISÉE ? ☒ Centre urbain ou milieu aggloméré ☐ Zone :		☐ DANS UN ESPACE NON URBANISÉ ? ☐ Terrain agricole cultivable ☐ Espace boisé (forêt, landes, maquis, garrigue) ☐ Autre : DISTANCE APPROX. DE LA CONSTR. LA PLUS PROCHE (en m)
12. ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DU PROJET	Existe-t-il une exploitation agricole à proximité ? ☐ OUI ☒ NON Nom et adresse de l'exploitant : Type d'exploitation :		Existe-t-il des bâtiments agricoles à moins de 100 m ☐ OUI ☐ NON
13.	Existe-t-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? ☒ OUI ☐ NON	Parmi ces bâtiment, y en-a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? ☐ OUI ☐ NON	
14. OBSERVATIONS DU MAIRE	INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX AVOISINANTS (URBAINS OU NATURELS) ET EN PARTICULIER CONFORMITÉ AVEC LE POS		

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	☒ LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ☒ Publique ☐ Privée		☐ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE	
	LARGEUR DE LA VOIE 5 m	NATURE DU REVETEMENT goudron	☐ La commune réalisera la desserte nécessaire	AVANT LE
	APPRÉCIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRÉ PAR LE PROJET ☒ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise		☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée	
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? ☒ OUI ☐ NON	UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NÉCESSAIRE ? ☐ OUI ☒ NON	☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie	
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES D'ACCÈS ? 		LEQUELS ? 	
22. RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	☐ LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'EAU ☐ Public ☐ Privé		☐ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'EAU	
	DIAMÈTRE DES CANALISATIONS 		☐ La commune réalisera la desserte	AVANT LE
	ADAPTATION DU RÉSEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRÉS PAR LE PROJET ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise		☐ La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire	AVANT LE
	Y A-T-IL DES PROJETS PARTICULIERS ? LEQUELS ? 		☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera réalisée ☐ La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau	
23. RÉSEAU DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ ET DU TÉLÉPHONE	☐ LE TERRAIN EST DESSERVI EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION		☐ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION	
	LA DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ EST-ELLE ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise		☐ La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension	AVANT LE
	Y A-T-IL DES PROJETS PARTICULIERS ? LEQUELS ? 		☐ La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée	
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau du téléphone ? ☒ OUI ☐ NON			
	LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DU TÉLÉPHONE SITUÉS SUR LE TERRAIN DEVRONT-ILS ÊTRE AÉRIENS OU ENTERRÉS ?		ENTERRÉS	

24. RÉSEAU D'ASSAINIS- SEMENT	☐ LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ☐ Public ☐ Privée		☒ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	
	☐ Par un réseau séparatif ☐ Par un réseau unitaire		☐ La commune réalisera la desserte	AVANT LE
	ADAPTATION DU RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise		☐ La commune fera réaliser la desserte par (1)	AVANT LE
	ADAPTATION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES PAR RAPPORT AU PROJET ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise		☒ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée	
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES PARTICULIERS (RACCORDEMENT, EXTENSION) ? LEQUELS 		☐ La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau public d'assainissement	
	Existe-t-il une station d'épuration ☐ OUI ☐ NON		AVIS SUR LES MODALITÉS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGÉ PAR LE DEMANDEUR 	
25. RÉSEAU SÉCUR. INCENDIE	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? ☒ OUI ☐ NON			
26. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1. LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER La scolarité des enfants ? ☒ OUI ☐ NON Le ramassage scolaire ? ☒ OUI ☐ NON			
	2. LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ? ☒ OUI ☐ NON			
	3. Y A-T-IL DES PROBLÈMES RELATIFS A D'AUTRES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LEQUELS ? 			
3. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE				
31. MT DE LA PART. PROPOSÉE	TLE selon délibération du 13/01/2004			
32. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES	☒ Contribution financière ☐ Réalisation de travaux ☐ Apport de terrains			
33. DÉLAI DE RECOUVREMENT PROPOSÉ				
4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ÉCHÉANT)				
41. AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE 			
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants ? ☐ OUI ☒ NON		
		La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ? ☐ OUI ☒ NON		
43. ASPECT EXTÉRIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES) 			
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? 			
5. AVIS DU MAIRE				
☒ FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS, S'IL Y A LIEU) En application de l'arrêté A_2024_54 portant alignement et permission de voirie			DATE 12/02/2024	
			LE MAIRE 	
☐ DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS TIRÉES DES RUBRIQUES 13 A 43) 				

(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux